

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 22 mars 2023

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 22 mars 2023

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 31 mars 2023

POLITIQUE B01 Accueil des usagers et pilotage des solidarités

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION RELAIS

**POUR L'EDUCATION ET L'INSERTION DES JEUNES (ARPEIJE) POUR LE
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE PERSONNALISE (ASP) POUR DES
PUBLICS EN INSERTION (284 988 EUROS)**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de Mme Catherine Arenou

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-9-6417.1 du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil départemental à la Commission Permanente ;

Vu le règlement budgétaire et financier du Département en vigueur fixant les principes de financement des subventions ;

Vu l'annexe à la présente délibération ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant qu'au titre de sa politique d'action sociale et d'insertion, le Département des Yvelines entend soutenir des actions portant sur l'accompagnement vers et dans le soin des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement socio-professionnel au titre de la convention « approche globale » entre le Département et Pôle emploi ;

Considérant que l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) a montré sa capacité à développer et mettre en œuvre une action dénommée « l'Accompagnement Spécifique Personnalisé » visant à orienter et proposer un projet d'insertion à des publics confrontés à des problèmes de santé psychique ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) le 6 janvier 2023 et son projet jugé conforme aux besoins du territoire ;

Considérant l'intérêt de renouveler, pour l'année 2023, la convention de partenariat et de financement avec l'ARPEIJE pour la mise en œuvre du programme d'actions dénommé « Accompagnement Spécifique Personnalisé » ;

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ces actions par l'attribution d'une subvention à l'ARPEIJE au titre de l'année 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution à l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) sise 361 avenue du Général de Gaulle 92 140 Clamart d'une subvention départementale de fonctionnement, d'un montant maximum de 284 988 € pour l'année 2023.

Approuve les termes de la convention de financement à conclure entre l'association relais pour l'éducation et l'insertion des jeunes (ARPEIJE) et le Département des Yvelines figurant en annexe de la présente délibération.

Autorise le Président du conseil départemental à signer ladite convention et ses éventuels avenants à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

Dit que les crédits seront imputés au chapitre 65, article 6574 du budget départemental 2023.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 31 mars 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE A L'ASSOCIATION RELAIS

**POUR L'EDUCATION ET L'INSERTION DES JEUNES (ARPEIJE) POUR LE
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE PERSONNALISE (ASP) POUR DES
PUBLICS EN INSERTION (284 988 EUROS)**

Délibération

Président de la séance : Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Grégory Garestier, Marc Herz, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Olivier De la Faire, Gwendoline Desforges, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Jean-François Raynal, Patrick Stefanini.

Date de mise en ligne : 5 avril 2023

Transmission préfecture le : 4 avril 2023

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20230331-lmc1139016B-DE-1-1

Du : 4 avril 2023

Délibération exécutoire le :